AR PREFECTURE

Regu le\_30/06/2020

EXTRAIT DU REGISTRE 006-240600593-20200625-200605C-DE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DEPARTEMENT des ALPES-MARITIMES

## Communauté de Communes du Pays des Paillons

OBJET:

Affectation du résultat de la section de fonctionnement N-1

Décision n° 20 06 05

L'an deux mille vingt, le jeudi 25 juin, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au Théâtre de l'Hélice, salle intercommunale Auguste Maïcon, à Contes, en séance à huis clos (pour respecter le caractère public, les débats étaient accessibles en direct par voie électronique via le site www.ccpp06.fr), sous la présidence de Monsieur Maurice Lavagna.

Etaient présents: Messieurs Maurice Lavagna, Francis Tujague, Pierre Donadey, Cyril Piazza, Joël Gosse, Michel Lottier, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Michel Calmet, Jean-Marc Rancurel, Noël Albin, Gérard Branda, Edmond Mari, Christian Dragoni, Mesdames Martine Brun, Evelyne Laborde, Sandrine Barralis, Messieurs Jacques Saulay, Gérard Saramito, Madame Michèle Maurel, Monsieur Alain Alessio, Madame Lykke Saviane, Monsieur Gérard De Zordo, Madame Nadine Ezingeard, Monsieur Alain Michellis, Madame Nicole Colombo, Monsieur Armand Gasiglia, Madame Alexandra Russo, Monsieur Romain Bianchi, Madame Sophie Esposito, Monsieur Philippe Mineur, Mesdames Sandrine Marie-Thérèse Barrios-Breton, Christiane Béatrice Ellul, Monsieur Serge Castan, Madame Germaine Millo formant la majorité des membres en exercice.

Absent représenté : Monsieur Robert Nardelli par Madame Alexandra Russo.

Absent excusé: Monsieur Jean-Claude Vallaury.

Monsieur Jacques Saulay a été nommé secrétaire de séance.

Après avoir entendu et statué sur le compte administratif du budget principal de la communauté de communes du pays des Paillons de l'exercice 2019,

Constatant que le compte administratif de l'exercice 2019 présente un excédent de : 489 179.05 €

Le Vice-président propose au Conseil communautaire d'affecter le résultat comme suit :

Nombre de conseillers en exercice: 38

Nombre de présents : 36 Nombre de votants: 37

Pour: 35 Contre: 0 Abstentions: 2

SECTION DE FONCTIONNEMENT A- Résultat de l'exercice 2019 Déficit: 278 249,15 € B- Résultat N-1 reporté (R002) Excédent: 767 428,20 € C- Résultat à affecter : A + B Excédent: 489 179,05 €

KIND DOWN CHARLE

## AR PREFECTURE

006-240600593-20200625-200605C-DE Regul le 30/06/2020

SECTION D'INVESTISSEMENT	
A- Résultat de l'exercice 2019	Déficit : 1 135 123,55 €
B- Résultat N-1 reporté (R001)	Excédent : 5 348 612,76 €
C- Résultat cumulé : A + B	Excédent : 4 213 489,21 €
D- Solde des restes à réaliser	Déficit : 3 162 394,00 €
E- Solde d'exécution : C - D	Excédent : 1 051 095,91 €
Besoin de financement : E	Nul car résultat global excédentaire

AFFECTATION DU RESULTAT	
Affectation au 1068 pour couvrir le besoin de financement	0,00 €
Report en fonctionnement au BP 2020 (R002)	489 179,05 €

## Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de son Vice-président, après en avoir délibéré,

- décide de reporter l'intégralité du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 en recette de fonctionnement sur le BP 2020.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme.

LE PRESIDENT M. LAVAGNA